



2018

Village de Le Goulet

Rapport Annuel

1295, rue Principale
Le Goulet, N.-B.
E8S 2E9

Rapport Annuel 2018
Préparé par : Alvine Bulger, directrice générale

2018
Village de Le Goulet
Rapport Annuel

Table des Matières

Message du Maire	3
Avant-propos	4
Profil de la collectivité	5
Conseil du Village	5 & 6
Taux d'impôt foncier et Frais d'utilisation	7
Subvention à des fins sociales ou Environnementales.....	7

Services

Services d'Administration Générale.....	8
Services de Protection.....	8
Services de Transport.....	9
Services d'Hygiène du milieu.....	9
Services de Développement environnemental.....	9
Services Récréatifs et Culturels.....	10
Services Financiers.....	10

Annexe I - Date des réunions du Conseil

Annexe II - États financiers 2018 vérifiés

MESSAGE DU MAIRE

Au nom de la municipalité de Le Goulet, il me fait plaisir de vous présenter ce premier rapport financier annuel. Nous sommes désolés de présenter nos états financiers et ce rapport un peu en retard dû à la disponibilité de notre firme comptable EPR.

Le conseil municipal travaille très fort année après année afin de faire respecter le budget et 2018 en fait partie et cela afin d'offrir à nos citoyens tous les meilleurs services possible. En 2018, d'importants travaux d'amélioration en infrastructures ont été réalisés et d'autres sont en voie de l'être.

Nous désirons souhaiter la bienvenue aux nouveaux citoyens-citoyennes qui sont venus s'établir dans notre belle municipalité qui a comme slogan «Le paradis de la pêche côtière) et nous sommes très fiers de les accueillir chez-nous.

Je désire remercier la directrice générale et les employés pour leur dévouement envers la municipalité et leur contribution à assurer une saine gestion des affaires de notre village.

Je désire également remercier les membres du conseil municipal pour leur engagement et responsable des dossiers qui leurs sont confiés.

Paul-Aimé Mallet
Maire

Village de Le Goulet

Rapport Annuel 2018

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la Loi sur la gouvernance locale et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur le Village de Le Goulet, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition, ses redevances d'usage, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subvention ainsi que le type et le coût des services fournis. Les états financiers vérifiés de 2018 figurent à l'annexe II.

Profil de la Collectivité

Le Village de Le Goulet est le plus petit village de la Péninsule acadienne avec comme population de 817 habitants et avec une superficie de 5,59 km. Il longe la côte Est du golfe du Saint-Laurent.

La municipalité compte un édifice municipal, un parc public, un anneau de glace durant la saison hivernale et une piste de patins à roulettes durant l'été, une boutique souvenirs, des infrastructures extérieures mises en place tels que : toilettes pour hommes, pour femmes, des salles de douches, des salles d'habillements pour tous ceux ou celles qui veulent profiter de notre belle plage à l'état naturel qui se répand tout le long du littoral du village, une tour d'observation pour les oiseaux, et une passerelle qui vous décrit la faune et la flore et leur habitat (période estivale). Un terrain de Camping a vu le jour cette année afin de pouvoir recevoir et de garder les touristes plus longtemps chez-nous.

Le Village offre les services d'administration générale, de protection, d'aménagement de territoire, de transports et de loisirs.

Le bureau municipal est l'endroit principal pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil municipal, les coordonnées du personnel, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil. Vous pouvez consulter notre site Web : www.legoulet.ca

CONSEIL DU VILLAGE

Le conseil du village municipal est formé d'un maire et de quatre conseillers élus tous les quatre(4) ans. Le conseil municipal a été élu en mai 2016 à l'exception d'une conseillère actuelle, Éda Roussel qui a été élue en 2017 en remplacement d'une conseillère décédée. Une autre conseillère Rénalda Savoie a été élue en mai 2018 en raison d'un départ volontaire d'un conseiller. Le maire et deux autres conseillers ont été élus en mai 2016.

Membres du conseil et responsabilités

Maire : Paul-Aimé Mallet, représentant à la Commission de service régionaux de la Péninsule Acadienne, dossier de l'Administration portuaire et siège sur tous les autres dossiers de la municipalité.

Maire suppléant : Normand Vienneau, responsable de la Protection du littoral, des Ressources humaines et du Développement économique.

Conseillère : Martine Savoie, responsable des Sports et Loisirs, Parc, Touristes.

Conseillère : Éda Roussel, responsable de la Culture, Patrimoine et Environnement.

Conseillère : Serge LeMay, responsable d'infrastructures municipales et Voirie.

Rémunération du conseil

Le maire et les conseiller(ère)s reçoivent chacun des honoraires et ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement à l'extérieur de Le Goulet pour les affaires du Village tel qu'adopté dans l'arrête # sur la rémunération des élus. Voir tableau ci-dessous.

Tableau 1

	Honoraires	Dépenses Per diem et Frais de déplacement
Maire, Paul-Aimé Mallet	2000\$	6874\$
Maire suppléant, Normand Vienneau	2000\$	3700\$
Conseillère, Martine Savoie	2000\$	3050\$
Conseillère, Éda Roussel	2000\$	3050\$
Conseiller Serge LeMay	2000\$	3050\$

Réunions du conseil

Toutes les réunions du conseil ont lieu dans la salle du conseil dans l'édifice municipal situé au 1295, rue Principale. Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires sont publiques.

Les réunions ordinaires ont lieu le quatrième lundi de chaque mois. Une réunion extraordinaire publique a lieu lorsque le conseil municipal détermine qu'il y a urgence et qu'elle ne peut pas attendre à la tenue de la réunion ordinaire. Les procès-verbaux des réunions du conseil peuvent être consultés par le public au bureau municipal durant les heures de bureau. Veuillez-vous reporter à l'annexe 1 pour connaître les types et les dates des réunions, la participation des membres.

Taux d'impôt foncier et frais d'utilisation

En 2018, l'assiette fiscale de Le Goulet était de 24 729 400\$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,5877 par 100\$ d'évaluation. Un propriétaire possédant une résidence évaluée à 85 000\$ a payé 1350\$ en impôt foncier.

Subventions à des fins sociales ou Environnementales

L'un des buts d'un gouvernement local, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Seules les subventions de 500\$ ou plus figurent dans ce rapport versé à des organismes aux programmes suivants :

Organismes communautaires

Montant de la subvention

Organismes communautaires	Montant de la subvention
Carnaval des Neiges de Le Goulet	500\$
Festival des Châteaux de Sable-Le Goulet	500\$

SERVICES

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système de classification. En 2018, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 651 516 \$. Les dépenses réelles ont atteint 644 484\$ donnant lieu à un excédent de 7032\$.

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales : 258 858\$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration du village, c'est-à-dire, les salaires et déplacement du maire et des conseillers (32 500\$) l'administration (99 860\$), les frais juridiques et de vérification (13 200\$), les subventions à des organismes (8 500\$), l'assurance responsabilité (13 100\$), bénéfiques sociaux (8 500\$), entretien municipal (57 100\$), Frais d'évaluation (4 798\$) les frais de fonctionnement (21 300\$).

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales : 130 221\$

Les services de protection comprennent les services de police, de protection contre les incendies, système de sécurité, les mesures d'urgence et achat d'une fournaise.

Les services de police sont fournis grâce à un contrat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les services de GRC. Les coûts de ces services s'élève à 102 821\$ et sont répartis sur une régionale en fonction de la population et de l'assiette fiscale.

Pour les services d'incendies, comme nous n'avons pas de service de pompiers à Le Goulet, nous achetons les services de la Ville de Shippagan au montant de 18 700\$

Le Village a mis en place un renforcement du système électrique et système de sécurité au montant de 5 000\$. Le service d'urgence, nous avons un montant de 1000\$ au budget. Nous avons également fait l'achat d'une fournaise sous forme de contrat pour 5 ans au montant de 2 700\$.

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales : 144 305\$

Au village de Le goulet, ces services comprennent l'entretien des routes d'été (4 500\$) D'autres coûts sont reliés aux dépenses des services de Transport tels que : l'éclairage des rues, (22 500\$) le nettoyage des égouts pluviaux, (2 000\$) enlèvement de la neige, (85 905\$), ce service est un contrat d'une période de 5 ans avec la Compagnie Trans provincial. les plaques de rues, (500\$) réparation des rues municipales,(5 000\$) pancarte routière,(3 500\$)et jardin communautaire (400\$) La réparation des rues municipales comprend les 26 rues dans la municipalité sur une distance de 25.092 km de voie.

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales : 48 470\$

Cette dépense comprend les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des matières usées solides. Ce service est fourni par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne. En 2018, la collecte des déchets et l'élimination a entraîné des coûts de (45 700\$) . Dépense pour la collecte des déchets commercial au montant de (1 500\$), un montant de (200\$) est alloué à la COOP de Solidarité et (1000\$) est au budget pour le nettoyage de la plage.

SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL

Dépenses totales : 31 280\$

Les services de développement environnement à Le Goulet comprennent le coût du service d'aménagement du territoire, ainsi que les services collaboratifs comprenant, l'aéroport, le contrôle des chiens, meures d'urgence, etc. au coût de (14 280\$) Un service de consultant a été embauché pour effectuer le projet sur la gestion des actifs de la municipalité. Cette firme de Consultant retenu pour effectuer ces travaux est MSC Consultant au montant de (8 000\$). La taxe foncière de la municipalité qui comprend tous les bâtiments et terrains appartenant à la municipalité était au coût de (9 000\$).

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURES

Dépenses totales : 6 500\$

Cette catégorie comprend les dépenses dans l'organisation de la fête du 15 août à Le Goulet dont les artistes, les jeux gonflables, des jeux pour enfants. Du maquillage, des animaux de la ferme et feux d'artifice. Nous avons reçu une subvention du gouvernement fédéral au montant de 5000\$ pour nous aider à défrayer les coûts de cette journée.

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales : 31 882\$

Cette catégorie comprend les intérêts à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme d'un emprunt au coût de 300 000\$ sur 15 ans, relative aux transports pour placer du cheap seal dans 13 rues municipales. En 2018, le village de Le Goulet a remboursé 20 000\$ du principal de la dette et 7 070\$ en intérêts. Voir tableau 2 pour de plus amples renseignements. Le Village de Le Goulet a transféré 15 000\$ au fonds de réserve en capital.

Tableau 2

Dette du fond général

But	Année	Montant Emprunté	Durée
Transport	BB48-2009	300 000\$	10 ans + demande de refinancement en septembre 2019 pour 5 ans.

Note : Le Village doit demander à la Corporation de financement des municipalités du NB, une demande de refinancement sur une période de 5 ans en septembre 2019 au montant de 117 000\$

ANNEXE 1**DATE DES RÉUNIONS DU CONSEIL EN 2018 ET PRÉSENCE**

dates	Réunions	Paul- Aimé Mallet	Normand Vienneau	Martine Savoie	Éda Roussel	Serge LeMay
22 janvier	Ordinaire	X	X	X	X	A
26 février	Ordinaire	X	X	A	X	X
26 mars	Ordinaire	X	A	X	A	X
20 juin	Extraordinaire	X	X	X	X	X
25 juin	Extraordinaire	X	X	X	X	X
11 juillet	Extraordinaire	X	X	X	X	X
19 juillet	Extraordinaire	X	X	X	X	X
1 ^{er} octobre	Ordinaire- exceptionnelle	X	X	X	X	A (démission)
22 octobre	Ordinaire	X	X	X	X	_____
10 décembre	Extraordinaire	X	X	X	X	_____
28 décembre	Extraordinaire	X	X	X	X	_____

LÉGENDE :

X – pour Présence**A – pour Absence**

Le Conseiller Serge LeMay démissionne comme conseiller en date du 1^{er} oct. 2018, et Rénalda Savoie a été élue en mai 2019 en remplacement du siège vacant laissé par le conseiller Serge LeMay.

VILLAGE DE LE GOULET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2018

VILLAGE DE LE GOULET
TABLE DES MATIÈRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	2
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	



BATHURST PÉNINSULE
 COMPTABLES
 PROFESSIONNELS ASSOCIÉS
 CHARRON & ASSOCIÉS
 ACCOUNTANTS

BATHURST

1405, 2^e Et. Peter Avenue
 Suite 105
 Bathurst, QB J2A 7J5

Tél./Fax : (506) 548-1180
 Tél./Fax : (506) 548-2500

ep@ep.ca
 www.ep.ca

PÉNINSULE

65, boul. St-Pierre Ouest
 Capécot, QB J1W 1M4

Tél./Fax : (506) 724-2610
 Tél./Fax : (506) 727-3282

ep@ep.ca
 www.ep.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le Maire et aux membres du Conseil municipal du Village de Le Goulet,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Village de Le Goulet, (« le village »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Village de Le Goulet au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public.

Fondements de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Village de Le Goulet conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

L'une de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du village à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Village de Le Goulet.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur en vertu de notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Audit - Finance
 *Audit, Taxes, CPA, CMA
 *Droit de l'Homme, RCPA, FGA
 *Généraliste, CMA, CA

Des entités indépendantes membres du Groupe EPR Canada Inc. / An Independent Member Firm of EPR Group Inc.

* Désigné association professionnelle / Désigné Professional Corporation

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du village;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du village à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des activités du village pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du village, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevés au cours de notre audit.

EPR - Bathurst / Péninsule

**EPR - BATHURST / PÉNINSULE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Bathurst, Nouveau-Branswick

Le 10 septembre 2019

VILLAGE DE LE GOULET
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

2

	Non-audité Budget (Note 16)	2018 Actuel	2017 Actuel
REVENUS			
Mandat d'impôts fonciers	392 640 \$	392 640 \$	387 652 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	11 548	11 577	11 548
Ventes de services, amendes et autres frais	17 122	30 099	28 180
Subvention sans condition	223 528	228 902	241 178
Autres transferts gouvernementaux	-	497 009	223 988
Intérêts	-	1 043	790
Autres	6 678	52 744	2 142
	651 516	1 214 004	895 628
DÉPENSES			
Services d'administration générale	267 667	268 800	290 303
Services de protection	130 321	122 095	152 922
Services de transport	236 367	326 438	193 428
Services d'hygiène	48 470	47 412	46 437
Services d'urbanisme et d'aménagement	31 280	44 748	22 833
Services récréatifs et culturels	11 853	16 536	30 959
	725 838	827 079	736 902
EXCÉDENT (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE (note 14)	(74 322) \$	386 925	158 518
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE		1 454 410	1 295 892
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'ANNÉE		1 841 335 \$	1 454 410 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

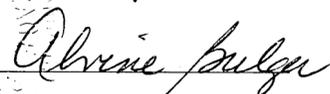


VILLAGE DE LE GOULET
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 3)	82 526 \$	144 309 \$
Débiteurs :		
- Général	3 776	4 039
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	64 564	34 726
- Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	30 124	48 860
Investissements (note 6)	22 525	17 295
	203 515	249 229
PASSIFS		
Découvert bancaire (note 3)	-	35 698
Emprunt bancaire (note 7)	135 225	158 560
Créditeurs et charges à payer	48 234	22 183
Dette à long terme (note 8)	138 000	158 000
Avantages postérieurs à l'emploi payables (note 9)	-	20 000
	321 459	394 441
DETTE NETTE	(117 944)	(145 212)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	3 834 411	3 376 120
Amortissement cumulé	(1 875 132)	(1 776 498)
	1 959 279	1 599 622
EXCÉDENT ACCUMULÉ	1 841 335 \$	1 454 410 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire : 

Administrateur : 

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



VILLAGE DE LE GOULET
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

4

	2018	2017
Excédent pour l'année	386 925 \$	158 518 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(458 291)	(169 199)
Amortissement des immobilisations corporelles	98 634	39 864
Diminution de la dette nette	27 268	79 183
Dette nette au début de l'exercice	(145 212)	(224 395)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(117 944) \$	(145 212) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



VILLAGE DE LE GOULET
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 EXERCICE CLÔS LE 31 DÉCEMBRE 2018

5

	2018	2017
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent pour l'exercice	386 925 \$	158 518 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	98 634	89 864
Débiteur - Général	263	48 587
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	(29 827)	10 947
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	18 735	20 644
Cédulaires et frais courus	26 051	(77 591)
Avantages postérieurs à l'emploi payables	(20 000)	5 000
	489 771	256 039
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(458 291)	(168 199)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	(23 335)	(29 586)
Dettes à long terme	(20 000)	(20 000)
	(43 335)	(49 586)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Investissements	(5 230)	62 587
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(26 085)	99 861
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice		
	108 611	8 730
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice		
	82 526 \$	108 611 \$
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Encas	82 526 \$	144 309 \$
Décauvert bancaire	-	(35 698)
	82 526 \$	108 611 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Municipalité a été incorporée comme village par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick et a accédé au statut de Village le 12 mai 1986 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*. La Municipalité s'est donné l'énoncé de vision suivant : "La Municipalité travailler en partenariat et servira ses clients de manière efficace, efficiente, professionnelle et de façon financièrement responsable. La Municipalité contribuera aussi au développement ordonné et responsable tout en travaillant avec ses clients afin de maintenir et d'améliorer l'excellente qualité de vie au sein de la communauté".

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Municipalité sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 17 décembre 2017 et par le Ministre de gouvernements locaux le 7 janvier 2018.

Comptabilisation des recettes

a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés : l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles des fonds propres, d'un prêt bancaire, de créditeurs et de charges à payer et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêt, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la Municipalité a adopté les dispositions du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée débutant l'année suivant l'acquisition comme suit :

Type d'actif	Années
Bâtime	30-40 années
Machinerie et équipement	5-15 années
Matériel, logiciels et équipement de télécommunications	3-5 années
Mobilier	3-5 années
Revêtement de route	3-30 années
Éclairage et feux de circulation	10-15 années
Égouts pavés	60 années

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Information sectorielle

La Municipalité est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.



VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les meures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme et d'aménagement

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

3. ENCAISSE

	2018	2017
Encaisse - affectée	32 903 \$	144 207 \$
Encaisse - non affectée	49 623	(35 596)
	82 526 \$	108 611 \$

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2018	2017
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	64 564 \$	34 726 \$

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2018	2017
Ministère des transports	-	22 176 \$
Organisation des Mesures d'urgence	-	26 684
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux	30 124	-
	30 124 \$	48 860 \$

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6. INVESTISSEMENTS

L'investissement est composé de dépôts à terme dont la date d'échéance est du 14 janvier 2019 au 15 septembre 2019, assorti d'un taux d'intérêt variant de 1,401 % à 1,800 %.

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 300 000 \$, au taux préférentiel de 3,95 %, dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2018.

La Municipalité dispose d'une deuxième marge de crédit autorisée de 25 000 \$, au taux préférentiel de 3,95 %, dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2018.

La Municipalité dispose d'une troisième marge de crédit autorisée de 229 788 \$, au taux préférentiel de 3,95 %, dont 94 563 \$ est inutilisé au 31 décembre 2018.

8. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
<hr/>		
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Débeture :		
Série de 1,00 % à 4,50 %, échéant en 2019, BB-48.	138 000 \$	158 000 \$
	138 000 \$	158 000 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de cette dette à long terme.

2009 Émission de 300 000 \$:

Le 6 novembre 2019, la somme de 117 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas cinq ans.

Les versements exigibles à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2019	21 000 \$	(117 000 \$ à être refinancé)
------	-----------	-------------------------------

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

9. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

Attribution pour service à long terme

La Municipalité a voté une prime de départ pour la directrice générale de 25 000 \$ maximum pour toutes les années travaillées à la Municipalité. La directrice générale peut réclamer ce montant lors de sa retraite à raison d'une paie par semaine ou selon sa demande. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, un dépôt à terme a été ouvert pour constituer ce passif à raison de 5 000 \$ par année pour 5 ans, date prévue de la retraite de la directrice générale.

10. ENGAGEMENTS

La Municipalité s'est engagée par contrat jusqu'en décembre 2019 pour le déblaiement de la neige. Le solde des engagements suivant ce contrat s'établit à 79 570 \$. Les paiements minimums exigibles en cours du prochain exercice sont les suivants :

2019	79 570 \$
------	-----------

11. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2018, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter-fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter-fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt est pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

VILLAGE DE LE GOULET
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

12. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâiments et équipements fixes	Rentes et FMS	Total 2018	Total 2017
Coût:					
Solde d'ouverture	20 585 \$	374 482 \$	2 981 053 \$	3 376 120 \$	3 206 621 \$
Ajouts :					
Additions	-	18 064	440 227	458 291	169 199
Solde de fin d'année	20 585	392 546	3 421 280	3 834 411	3 375 820
Amortissement accumulé :					
Solde d'ouverture	-	269 237	1 507 161	1 776 498	1 685 634
Ajouts :					
Amortissement	-	6 572	92 062	98 634	89 264
Solde de fin d'année	-	275 809	1 599 223	1 875 132	1 774 898
Valueur nette des immobilisations corporelles	20 585 \$	116 737 \$	1 822 057 \$	1 959 279 \$	1 599 922 \$

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

13. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Urbanisme & aménagement	Récréatif & culturels	2018 Consolidés	2017 Consolidés
REVENUS								
Mandat d'impôts fonciers	124 324 \$	56 262 \$	161 945 \$	21 847 \$	20 621 \$	7 643 \$	392 640 \$	387 652 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	-	11 577	-	-	-	11 577	11 548
Vente de services, amendes et autres frais	30 089	-	-	-	-	-	30 089	28 180
Subvention sans condition	76 150	32 030	92 194	12 438	11 739	4 351	228 902	241 178
Autres transferts gouvernementaux	60 248	-	456 761	-	-	-	497 009	223 980
Intérêts	1 043	-	-	-	-	-	1 043	740
Autres revenus	52 744	-	-	-	-	-	52 744	2 142
	344 598	88 292	702 475	34 285	32 360	11 994	1 214 004	895 420
DÉPENSES								
Salaires et bénéfices	106 476	-	-	-	-	8 809	115 375	166 834
Biens et services	144 594	122 093	234 376	47 412	44 748	2 354	395 579	482 651
Amortissement	1 239	-	92 062	-	-	5 333	98 634	89 864
Intérêts	6 940	-	-	-	-	-	6 940	7 766
Autres	10 551	-	-	-	-	-	10 551	10 587
	269 800	122 093	326 438	47 412	44 748	16 586	827 079	736 992
Excédent (déficit) pour l'année	74 798 \$	(33 803) \$	376 037 \$	(13 127) \$	(12 388) \$	(4 892) \$	386 925 \$	158 518 \$

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général		Fonds de réserve générale		Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
Excédent pour l'année 2018	3 273 \$	380 956 \$	- \$	696 \$	386 925 \$
Ajustements à l'excédent annuel pour le financement repris					
Déficit d'avant dernière année	(4 312)	-	-	-	(4 312)
Transferts entre fonds					
Du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement	(15 000)	-	15 000	-	-
Du fonds de réserve de capital au fonds de fonctionnement général	41 071	48 929	-	(90 000)	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(20 000)	20 000	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	98 634	-	-	98 634
Total d'ajustements à l'excédent de l'année 2018	1 759	167 563	15 000	(90 000)	94 322
Excédent des fonds pour l'année 2018	7 032 \$	548 519 \$	15 000 \$	(90 304) \$	481 247 \$

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

13. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve générale		2018	2017
	Fonctionnement	Capital	Total	Total
ACTIFS				
Excise	15 551 \$	17 352 \$	32 903 \$	144 297 \$
Débiteurs	10 000	53 500	63 500	63 500
Sommes à recevoir du fonds de fonctionnement	-	37 000	37 000	-
	25 551 \$	107 852 \$	133 403 \$	207 797 \$
PASSIFS				
Excédent accumulé	25 551 \$	107 852 \$	133 403 \$	207 797 \$
REVENUS				
Transferts du fonds de fonctionnement	15 000 \$	- \$	15 000 \$	84 600 \$
Intérêts	-	696	696	529
DÉPENSES				
Transferts au fonds de fonctionnement	-	90 600	90 600	-
Excédent (déficit) pour l'année	15 000 \$	(89 504) \$	(74 304) \$	85 129 \$

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

15. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)

Résolutions du conseil concernant la contribution du transfert au fonds de réserve :

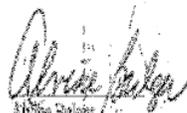
Proposé par la conseillère Édo Roussel, appuyé par le conseiller Martin Savoie que 50 000 \$ sera transféré du fonds de réserve de capital au fonds de fonctionnement général pour la participation de la municipalité pour les travaux sur la rue Principale.

Proposé par le conseiller Serge Lesnay, appuyé par la conseillère Édo Roussel que 30 000 \$ sera transféré du fonds de réserve de capital au fonds de fonctionnement général pour la construction de l'estende au parc municipal et sur la cheminée.

Proposé par le conseiller Normand Vienneau, appuyé par la conseillère Édo Roussel que 10 000 \$ sera transféré du fonds de réserve de capital au fonds de fonctionnement général pour les travaux de réparation en asphalte dans les rues municipales.

Proposé par la conseillère Édo Roussel, appuyé par le conseiller Normand Vienneau que 15 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général.

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à des réunions du Conseil tenues au cours de l'exercice courant.


Alvine Stalger
Trésorière
Village de Le Goulet


Date

Scellé municipal

VILLAGE DE LE GOULET
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement Général	Amortissement immobilisations	Autres (expliquer)	Transferts	Tota
REVENUS					
Mandat d'impôts fonciers	392 640 \$	- \$	- \$	- \$	392 640 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	11 548	-	-	-	11 548
Vente de services, amendes et autres frais	17 122	-	-	-	17 122
Subvention sans condition	223 528	-	-	-	223 528
Autres	6 678	-	-	-	6 678
	651 516	-	-	-	651 516
DÉPENSES					
Services d'administration générale	263 670	1 239	-	(4 312)	260 597
Services de protection	130 221	-	-	-	130 221
Services de transport	144 305	92 062	-	-	336 367
Services d'hygiène	48 470	-	-	-	48 470
Services d'habitation et d'aménagement	31 280	-	-	-	31 280
Services récréatifs et culturels	6 500	5 333	-	-	11 833
Frais de service de la dette :					
Remboursement de la dette à long terme	20 000	-	-	(20 000)	-
Intérêts	7 070	-	-	-	7 070
	651 516	98 634	-	(24 312)	725 838
Excédent (déficit)	- \$	(98 634) \$	- \$	24 312 \$	(74 322) \$

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. SUPPORT DES DÉPENSES

	Budget (non-audit�)	2018 Actuel	2017 Actuel
SERVICES D'ADMINISTRATION G�N�RALE			
Services l�gislatifs			
Maire	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Conseillers	8 000	7 500	7 183
Congr�s, d�l�gation et per-diem	22 500	19 734	17 968
Frais l�gislatifs	6 000	8 548	7 286
	38 500	37 782	34 437
Administration			
Salaires et b�n�fices	68 210	74 300	78 272
D�penses de bureau	23 300	28 016	39 221
Immeuble	69 650	76 108	82 081
Amortissement	1 239	1 239	-
Frais l�gaux	8 000	5 592	2 466
	170 399	185 255	202 040
Gestion des finances			
V�rification externe	5 200	3 233	3 233
Autres services			
Relations publiques et publicit�	14 600	6 456	7 831
Congr�s, d�l�gation et formation	5 500	2 854	2 525
Assurances responsabilit� publique	13 100	8 022	11 177
�valuation fonci�re	4 798	4 798	4 736
Frais protocolaires	3 000	3 909	5 971
	40 998	26 039	32 240
Services financiers			
Int�r�ts sur la dette � long terme	7 070	6 940	7 766
Frais bancaires et int�r�ts � court terme	500	5 551	5 587
D�penses - Allocation de retraite	5 000	5 000	5 000
	12 570	17 491	18 353
	267 667 \$	269 800 \$	290 303 \$

VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. SUPPORT DES DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2018 Actuel	2017 Actuel
SERVICES DE PROTECTION			
Services de police	102 821 \$	102 821 \$	102 262 \$
Services d'incendie			
Brigade d'incendie	18 700	18 684	16 000
Autres			
Mémoire d'urgence	8 700	590	3 389
Projet Fonds de fiduciaire environnement	-	-	31 271
	130 221 \$	121 095 \$	152 922 \$
SERVICES DE TRANSPORT			
Entretien des routes	13 900 \$	52 770 \$	11 695 \$
Enlèvement neige et glace	85 905	77 901	76 275
Fossés et ponceaux	22 680	27 359	-
Amortissement	92 082	92 062	84 531
Éclairage des rues	22 500	21 060	20 927
Projet - Recharge de sable	-	55 286	-
	236 267 \$	326 438 \$	193 428 \$
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères	45 970 \$	45 769 \$	44 873 \$
Dépotoirs	1 500	1 643	1 564
Nettoyage de la plage	1 000	-	-
	48 470 \$	47 412 \$	46 437 \$
SERVICES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT			
Commission d'urbanisme	10 164 \$	15 068 \$	14 043 \$
Frais de déplacement	4 116	-	-
Embellissement	9 000	8 810	8 810
Recherche et plantation	8 000	20 870	-
	31 280 \$	44 748 \$	22 853 \$



VILLAGE DE LE GOULET
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. SUPPORT DES DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2018 Actuel	2017 Actuel
<hr/>			
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Parc et terrain de jeux	1 500 \$	283 \$	32 \$
Amortissement	5 333	5 333	5 333
Lieux historiques	-	5 899	23 698
Fête des associations	3 000	2 071	2 846
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	11 833 \$	16 586 \$	30 959 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>